



Madame, Monsieur,

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et des papiers et réduire le volume d'ordures ménagères. Avec la construction du nouveau centre de tri situé à Bourges et grâce à l'innovation dans les filières de recyclage, **le tri devient plus simple !**

A partir du 1^{er} janvier 2023, vous pouvez déposer tous les emballages et tous les papiers, sans exception, dans le bac ou sac jaune, ou la colonne d'apport volontaire de tri de votre résidence. En plus des autres papiers et emballages, vous pouvez trier les pots, barquettes et films en plastique.



Le tri devient plus simple :



C'est un emballage ou un papier ?
il est à déposer dans le bac ou la colonne jaune



Nouveau : Pots, films et barquettes en plastique ?
c'est aussi dans le bac jaune



Inutile de le laver
il suffit de bien le vider



A déposer sans les imbriquer



A ne pas déposer dans un sac opaque

Seuls les emballages en verre sont à déposer dans la colonne dédiée proche de chez vous

Par ce changement de consigne, le tri devient plus simple, ce qui devrait permettre de rendre le tri systématique pour tous. En triant vos emballages, vous participez à la préservation des ressources et de l'environnement. Le tri est le 1^{er} geste éco-citoyen pour une majorité de Français.

Ce changement de consigne conduit en moyenne à une augmentation de 25% du volume du bac jaune. Si vous constatez que votre bac est trop petit, remplissez le formulaire ci-après (en papier ou en ligne). Un bac plus adapté vous sera livré gratuitement dans les semaines suivantes.

Retrouvez tous les renseignements dans les documents joints : le guide du tri et de la prévention des déchets et le mémo des consignes de tri. Vous trouverez également plus d'informations sur l'application Mon Service Déchets et sur le site internet de Bourges Plus, rubriques « Les bons gestes de l'économie circulaire » et « bien trier ses déchets ».

Nous vous remercions par avance pour votre implication chaque jour dans le tri et la réduction des déchets.

Irène Félix
Présidente de Bourges Plus

Yvon Beuchon
Vice-Président en charge des déchets et de l'économie circulaire



Demande de changement de taille de votre bac jaune

A partir du 1^{er} janvier 2023, en plus des papiers et recyclables que vous mettez déjà dans le bac jaune, vous ajouterez les emballages en plastique (pots, barquettes, films). Cela représente environ 25% de volume supplémentaire.

Si votre bac est devenu trop petit, vous pouvez demander la taille au dessus. Il vous sera fourni gratuitement.

Remplissez le formulaire ci-dessous :

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Nombre de personnes au foyer :

Tel :

A déposer dans la boîte aux lettres au
4 Bd de l'Avenir 18000 Bourges
ou par mail
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr
Ou à remplir en ligne
<https://forms.bourgesplus.fr/app/form?id=49>

